


Numéro	DL240606-DFAJ03	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Finances locales - Décisions budgétaires	
Objet	Affectation définitive des résultats 2023	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 19 juin 2024 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-quatre le dix-neuf juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoint, PFISTER Luc, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, HERBEAULT Cédric, RINKEL Marie, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

Etaient absents :

- Monsieur KOUJIL Ahmed ayant donné procuration à Monsieur HAAS Philippe
- Monsieur KIRCHER Jean-Louis ayant donné procuration à Monsieur SAIDANI Lamjad
- Madame CLAUS Stéphanie ayant donné procuration à Madame DREYFUS Elisabeth
- Madame DIDELOT Sandra ayant donné procuration à Madame FRUH Marie-Josée
- Madame DABYSING Davina ayant donné procuration à Madame GALLER Lisa
- Monsieur FROEHLI Claude ayant donné procuration à Madame CASTELLON Martine
- Monsieur BACHMANN Emmanuel ayant donné procuration à Madame LELEU Bénédicte
- Madame MAGDELAINE Séverine ayant donné procuration à Madame LONGECHAL Béatrice
- Monsieur KOUJIL Soufiane ayant donné procuration à Madame RINKEL Marie
- Monsieur BEAUJEU Rémy
- Madame GENDRAULT Pascale

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME
Directeur Général des Services

Nombre de conseillers présents :	24
Nombre de conseillers votants :	33
Date de convocation et affichage :	13 juin 2024
Date de publication délibération :	2 juillet 2024
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	2 juillet 2024

<small>Accusé de réception en préfecture 067-216702183-20240619-DL240606-DFAJ03-DE Date de réception préfecture : 02/07/2024</small>
--

Numéro	DL240606-DFAJ03	1/2
Matière	7.1.Finances locales - Décisions budgétaires	

II. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

9. AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS 2023

L'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Il prévoit néanmoins que le conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation. Cette reprise doit intervenir après la fin de la journée complémentaire et avant la date limite de vote du budget.

La Ville a décidé d'utiliser cette faculté offerte par le CGCT. Une délibération a été prise en ce sens par le Conseil Municipal le 6 avril dernier. L'objet de la présente délibération est donc d'affecter de manière définitive les résultats 2023.

Il est précisé que le compte administratif définitif ne fait apparaître aucune différence avec les montants reportés par anticipation au mois d'avril 2024. Dès lors, il est proposé de confirmer l'affectation décidée à ce moment-là, telle que détaillée à l'annexe jointe.

Pour mémoire, en l'absence de besoin de financement de la section d'investissement et au vu du solde important de cette dernière, il avait été décidé de reporter en l'état les résultats de chaque section au budget primitif 2024, respectivement sur les lignes 002 et 001 en recettes de fonctionnement et recettes d'investissement.

Ainsi,

Vu l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération approuvant la reprise anticipée au budget primitif 2024 des résultats 2023,

Vu les délibérations approuvant le compte administratif et le compte de gestion 2023,

Numéro	DL240606-DFAJ03	2/2
Matière	7.1.Finances locales - Décisions budgétaires	

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la reprise définitive au budget 2024 de la Ville :

- **de l'excédent de la section d'investissement pour un montant de 5 097 779,61 €, sur la ligne budgétaire 001, solde d'exécution de la section d'investissement reporté, en recettes d'investissement,**
- **de l'excédent de la section de fonctionnement pour un montant de 7 255 421,74 €, sur la ligne budgétaire 002, résultat de fonctionnement reporté, en recettes de fonctionnement.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération.**

Pour : 27

Abstentions : 6 FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte,
BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, LONGECHAL
Béatrice

Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME

Annexes jointe à la délibération :

- *Fiche de calcul : affectation définitive des résultats 2023.*

Affectation définitive des résultats 2023

BUDGET PRINCIPAL VILLE D'ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

Détermination du résultat de fonctionnement à affecter	2023
Recettes de l'exercice (a)	30 955 028,87
Dépenses de l'exercice (b)	28 190 235,94
Résultat de fonctionnement de l'exercice (c= a-b)	2 764 792,93
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (ligne 002 en recettes) (d)	4 490 628,81
<i>Restes à réaliser en dépense de fonctionnement pour mémoire (non pris en compte dans la détermination du résultat de fonctionnement à affecter)</i>	0,00
Résultat de fonctionnement à affecter (F=c+d)	7 255 421,74

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement	2023
Recettes de l'exercice (a)	3 835 055,13
Résultat d'investissement reporté N-1 si excédent (ligne 001 en recettes) (b)	15 487 680,90
Total des recettes d'investissement (c = a+b)	19 322 736,03
Dépenses de l'exercice (d)	14 224 956,42
Résultat de la section d'investissement reporté N-1 si déficit (ligne 001 en dépenses) (e)	0,00
Total des dépenses d'investissement (f = d+e)	14 224 956,42
Solde d'exécution de la section d'investissement N (qui sera reporté sur la ligne 001 en dépense si < 0 , en recettes si > 0) - (g= c-f)	5 097 779,61
Restes à réaliser en recettes (h)	3 100 766,57
Restes à réaliser en dépenses (i)	3 717 709,56
Solde des restes à réaliser 2023 qui seront reportés sur 2024 (j= i-h)	-616 942,99
Besoin de financement de la section d'investissement 2023 (k=g+j)	0,00

Affectation du Résultat de fonctionnement	2023
- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2023 (compte 1068)	0,00
- Dotation complémentaire en investissement (compte 1068)	0,00
- Report à nouveau en fonctionnement (mise en réserve- ligne 002)	7 255 421,74